

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1004 complétant la liste d'assesseurs près le tribunal d'homologation.

n° 1004

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 octobre 1937

Numéro JO
n° 491 du 31/10/1937

Date du numéro
31 octobre 1937

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 avril 1927, portant réorganisation de la justice indigène à la Côte française des Somalis. notamment en ses articles 26 et 5 : Vu l'arrêté du 3 août 1923, réglementant les fonctions d'assesseurs près les tribunaux indigènes de la colonie

Vu l'arrêté du 9 janvier 1937, fixant la composition de la liste d'assesseurs indigènes près le tribunal d'homologation pour l'année 1937

Sur la proposition concertée du commandant de cercle et du chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La liste d'assesseurs indigènes près le Tribunal d'homologation, pour l'année 1937, est complétée comme suit : Somalis : Riale Omar, Hachi Kahan. Mahmoud Boureh, Ali Ouaberi et Ali Aouad.

Art. 2

— Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

PIERRE-ALYPE.